

CONTRAT DE COLLABORATION GROUPE INDIVIDUEL « Festival Echecs »

Aix-En-Provence, le 27 février 2023

ENTRE :

ODALYS RESIDENCES, dénommée "Odalys Vacances", dont le siège social est situé au Parc de la Duranne, 655 Rue René Descartes, 13 591 Aix-en-Provence cedex 3. Société par actions simplifiée au Capital social 3 000 000 EUR - Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 487 696 080
Représentée par : Mr Laurent DUSOLLIER (Président)

SERVICE COMMERCIAL : **ODALYS VACANCES**
655, Avenue René Descartes
Parc de la Duranne – BP 412
13 591 AIX EN PROVENCE

Site Internet : www.odalys-vacances.com

DOSSIER SUIVI PAR

Claire MARNIQUET
Responsable Service Groupe
Tél : 06 78 13 58 18
@ vdb.c@odalys-vacances.com

Et :

Amélie DUCLOS
Assistante commerciale Groupe
Tel : 04 42 25 89 55 / Port : 06 07 41 13 28
@ duclos.a@odalys-vacances.com

SOCIETE

PROMOECHES
1785 Route des Vignes
74 370 Villaz
ci-après nommé « le PARTENAIRE »

ARTICLE I – Objet du contrat

ODALYS VACANCES accorde au PARTENAIRE la possibilité de vendre les produits suivants (*sous réserve de disponibilité lors de la réservation*) :

Offres en 8 nuits minimums du 13 au 21 Juillet 2023

- logements Type **2 pièces 4 pers** à 549 € TTC /logement, linge de lit, TV, ménage fin de séjour inclus (hors cuisine)
- logements Type **2/3 pièces 6 pers** à 695 € TTC /logement, linge de lit, TV, ménage fin de séjour inclus (hors cuisine) (maximum 2 logements)
- logements Type **3 pièces 6 pers** à 745 € TTC /logement, linge de lit, TV, ménage fin de séjour inclus (hors cuisine) (maximum 2 logements)

Nuits supplémentaires :

Tarif **2 pièces 4 pers** : 69 € TTC / nuits supplémentaires / logement

Tarif **2/3 pièces 6 pers** : 87 € TTC / nuits supplémentaires / logement

Tarif **3 pièces 6 pers** : 93 € TTC / nuits supplémentaires / logement

(sous réserve de disponibilité lors de la réservation, aucune option n'est posée).

ARTICLE II - Durée

Le présent contrat est conclu à compter de ce jour et est validé à réception de l'exemplaire signé par le PARTENAIRE. Il sera renouvelable sur demande et disponibilités éventuelles.

Il est expressément convenu que pour toute commande de séjour effectuée il sera appliqué les conditions générales de vente en cours au jour de la réservation.

ARTICLE III - Réservation et paiement

Réservation faite par l'individuel

Le code PARTENAIRE (à communiquer aux participants) **74ECHECS**

- 1) Prise de réservation uniquement par mail à duclos.a@odalys-vacances.com (pas d'option possible).
- 2) Les personnes doivent dans leur mail Indiquer le lieu, le logement souhaité, les dates, le nom de tous les participants par logement.
- 3) Pour les nuits supplémentaires uniquement par mail à duclos.a@odalys-vacances.com
- 4) A réception de l'acompte ou du solde du séjour Odalys Vacances envoie en retour, par mail à l'ayant droit, son carnet de voyages (confirmation de séjour + bon de séjour + descriptif de la résidence).

Pour toute demande de modification, contacter notre service par mail à duclos.a@odalys-vacances.com afin d'obtenir les nouveaux documents.

Paiement par l'ayant droit :

- 1- Un acompte de 25 % sera demandé à réception de la confirmation de séjour.
- 2- Solde à régler à réception de la facture au plus tard à J-30 (date de départ du participant)

Paiement par virement bancaire ou par carte de crédit via un lien.

ARTICLE IV - Annulation

Nous vous rappelons qu'aucune assurance annulation n'est comprise dans nos prix. Toute annulation ou modification de séjour doit être notifiée par écrit auprès du service de réservation, la date de réception faisant foi et donnera lieu au versement par le Groupe des indemnités suivantes :

Conditions générales d'annulation ou modification :

Le montant de l'assurance éventuellement souscrite seront retenus ainsi qu'une indemnité forfaitaire de : 30 € en cas d'annulation ou modification 30 jours et plus avant le

- 25% du montant total en cas d'annulation ou modification entre 29 jours et 15 jours avant le début du séjour
- 75% du montant total en cas d'annulation ou modification entre 14 jours et 3 jours avant le début du séjour
- 100% du montant total en cas d'annulation ou modification moins de 3 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation le jour de l'arrivée.

Tout séjour interrompu ou abrégé, quelle qu'en soit la raison ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Dans le cas où l'annulation ou la modification auraient pour effet la perte d'un dépôt de garantie versé aux différents prestataires extérieurs, celui-ci serait facturé en totalité par Odalys Vacances au Groupe en plus des pénalités.

ARTICLE V – Conditions de vente

Les conditions générales de vente des produits ODALYS VACANCES répondent au code du tourisme. Ces conditions sont reprises dans les conditions de vente, telles qu'elles figurent dans le catalogue général ou sur le site internet, dont le PARTENAIRE déclare avoir eu connaissance. Les conditions de vente applicables seront celles en vigueur au jour de la réservation.

A. Heures d'arrivée et de départ

Les réservations sont faites pour 7 jours/7 nuits, du samedi au samedi (sauf mention contraire).

Arrivée entre 17H00 et 20H00*

Départ avant 10H00*

(sauf mention spéciale contraire sur la fiche descriptive du site)*

Pour toute arrivée avant 17H00, ODALYS VACANCES se réserve le droit de refuser l'accès aux appartements.

En cas d'arrivée après 20H00, le vacancier est prié de téléphoner au service accueil du lieu de séjour afin de confirmer le jour et l'heure de son arrivée et connaître la procédure à suivre pour la récupération des clés.

CES INFORMATIONS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE MENTIONNEES AU CLIENT

B. Caution

A l'arrivée de chaque client sur un site Odalys Vacances, une caution sera déposée à l'accueil de la résidence par unité d'hébergement (*montant variable en fonction de la destination*).

Elle lui sera restituée en fin de séjour à la remise des clés, après inventaire et sous réserve du règlement des éventuelles dégradations (voir descriptif de site pour modalités de paiement).
Tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du client.

C. Frais de ménage

Dans la plupart de nos établissements, le ménage de votre hébergement en fin de séjour est inclus dans nos tarifs. Il est entendu que dans ce cas l'hébergement doit être libéré rangé et dans un état d'usage normal. La cuisine devra être en ordre et la vaisselle propre au moment de votre départ. Des consignes détaillées seront à votre disposition à votre arrivée. Tout manquement pourra entraîner des frais qui seront retenus sur votre caution.

Lorsque le ménage est en supplément, vous devez restituer votre hébergement en parfait état de propreté. Dans ce cas, vous pouvez demander que le ménage soit effectué pour vous, moyennant un forfait ménage à partir de 64€, à régler sur place.

D. Tarifs

Les prix incluent : l'hébergement, l'électricité, l'eau, le chauffage, le linge de lit et de toilette (*sauf si mention contraire dans la grille de tarifs ou dans la fiche descriptive de la résidence*).

Les prix n'incluent pas : la taxe de séjour qui doit être réglée sur place par le client (1.65 € / jour / adulte), une participation éco-recyclage 0.20 € /jour / adulte, les suppléments animaux domestiques et toutes autres prestations complémentaires à payer sur place.

Nos tarifs s'entendent « Toutes Taxes Comprises » et intègrent la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur.

Toute modification ultérieure du taux de TVA en vigueur ou toute création de nouvelles taxes sur les prestations figurant dans le présent contrat, sur les catalogues ou site internet, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation, entrainera de plein droit une modification du prix TTC, de telle sorte que le montant du chiffre d'affaires HT sur le montant de la prestation considérée, demeure inchangé.

Pour tout ce qui n'est pas repris au présent contrat, les parties entendent se référer aux conditions de vente d'Odalys, telles qu'elles figurent dans le catalogue.

ARTICLE VI - Prestations complémentaires

ODALYS VACANCES informe que les prestations complémentaires proposées par les résidences, telles que le linge de lit et/ou de toilette, le parking, location de TV, l'acceptation des animaux domestiques etc... sont définies dans le catalogue. Elles peuvent varier suivant les résidences et sont payables impérativement sur place.

ARTICLE VII - Résiliation

En cas d'inexécution de ces obligations par l'une ou par l'autre des parties, le présent contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure sans effet pendant un délai d'un mois, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

ARTICLE VIII - Litige

En cas de litige, le droit français est applicable. Toute difficulté pouvant survenir à l'occasion du contrat de collaboration sera de la compétence de la juridiction territoriale de Paris.

ARTICLE IX – Modalité d’agrément du contrat

Odalys Vacances se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux réservations qui lui seraient transmises tant que la copie du présent contrat n’aura pas été retournée, datée, signée et approuvée par le PARTENAIRE.

ARTICLE X – Election de domicile - Loi applicable - Tribunaux compétents

Les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l’exécution des présentes sera du ressort des tribunaux compétents de Paris.

En cas de cessation d’activité ou de changement de raison sociale, le PARTENAIRE garantit que Odalys Vacances en sera tenu informée et que tous les termes de ce contrat seront respectés.

Un exemplaire à retourner signé sous 10 jours.

Pour ODALYS VACANCES :	Pour le PARTENAIRE :
Claire MARNIQUET Responsable du service groupe	PROMOECHECS Représentant de la Société
<i>Signature</i>	